ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 9810

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le financement des centres d'hebergement et de readaptation sociale. Lors de la discussion sur le projet de budget de son ministere, elle a annonce l'affectation de 27 millions de francs aux CHRS a la suite des conclusions inquietantes de l'audit effectue par l'inspection generale des affaires sociales et a declare : « Pour 1994, la diminution des credits s'explique par la decision de generaliser ce qui se fait deja dans les CHRS, a savoir une participation aux frais d'hebergement versee par ceux qui en ont les moyens financiers. » Il souhaite cependant lui signaler que dans son departement, le Haut-Rhin, les CHRS sont sollicites exclusivement par des personnes en situation d'exclusion sociale etou professionnelle, donc sans moyens financiers. Les mesures annoncees au plan national lui semblent dans ces conditions difficilement transposables au plan local, aucun frais d'hebergement ne pouvant etre pris en charge par ces personnes. Aussi, il la prie de bien vouloir lui indiquer si dans ce cas de figure (sans doute vrai egalement dans d'autres departements) l'enveloppe budgetaire sera maintenue.

Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultes financieres. Afin de pallier ces difficultes, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des departements, dans le but de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociale concernees ont ete avisees des possibilites de dotation supplementaire, qu'elles ont ete chargees, le cas echeant, de repartir, en fonction des besoins des etablissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances a ete chargee d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultes financieres rencontrees par ces etablissements. Elle vient de remettre ses conclusion qui sont en cours d'examen dans ses services et dans ceux du ministere du budget. Enfin des credits complementaires ont ete prevus dans le cadre du collectif budgetaire de fin d'annee.

Données clés

Auteur : M. Weber Jean-Jacques
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9810
Rubrique : Centres de conseils et de soins
Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville
Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE9810

Question publiée le : 3 janvier 1994, page 14
Réponse publiée le : 7 février 1994, page 611